

L'ÉCHO DE LA TOUR

CHAMBLES

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



© AFR Chambles



Loire
Forez
Agglo

PHOTOGRAPHIE

Chambles en images



© Eva TOUGOUCI



© Sylvie CHAVEROT



© Romain FOND



© Sylvie PASCAUD



© Gisèle THOUILLEUX



© Emilien JOUSSERAND

Sommaire

P.4

TOUR DE TABLE

P.23

CHACUN SON TOUR

P.29

TOUR À TOUR

P.14

TOUR D'HORIZON

P.29

TOUR DE LA PAROISSE

P.33

QUART DE TOUR

Bulletin municipal • Mairie de Chambles, 21 place de la Mairie, Le Bourg, 42170 Chambles : 04 77 52 38 90
 Directeur de la publication : M. Pierre Giraud • Conception et impression : agence **reciproque**.fr • Dépôt légal : février 2026



Le mot du maire

Pierre GIRAUD

Chers administrés, chers amis.

J'ai consacré quarante-trois années au service de notre commune. Le temps est venu pour moi de vous annoncer que je ne serai pas candidat aux élections municipales de mars 2026. Cette décision, longuement mûrie, n'est ni un renoncement ni un regret. Elle est le fruit d'un parcours riche, exigeant, profondément humain, marqué par des rencontres, des projets, des réussites mais aussi des difficultés que nous avons toujours surmontées ensemble.

Pendant toutes ces années, j'ai exercé mon mandat avec une conviction constante : servir l'intérêt général, défendre notre commune et préparer son avenir. Grâce à l'engagement des équipes municipales successives, des agents communaux, des bénévoles associatifs et de nombreux partenaires, notre village a évolué, s'est modernisé, tout en préservant son identité et ses valeurs. Je tiens à vous exprimer ma profonde reconnaissance pour la confiance que vous m'avez accordée, souvent renouvelée, parfois questionnée, mais toujours essentielle à l'exercice démocratique. Être maire a été pour moi un honneur immense et une responsabilité quotidienne que j'ai assumée avec sincérité et détermination.

À l'issue de cette tranche de vie commune, de 1983 à 2026 je tiens à remercier publiquement et mettre à l'honneur les personnes qui m'ont accompagné tout au long de ce parcours et sans qui je n'aurais pas pu exercer les tâches qui m'incombaient.

Merci à l'ensemble des élus et des personnels qui ont partagé mes idées, mes choix, mes projets. Certains ont occupé une place prépondérante à mes côtés, ce sont eux que je veux mettre à l'honneur.

À l'honneur mesdames les secrétaires de mairie qui accompagnent chaque élu dans son mandat. Sur les 3 qui ont dû me supporter pendant toutes ces années 2 sont parmi nous ; Mme Bory étant décédée.

Michèle Bisaccia arrivée en 1994, et partie en retraite en 2018 soit 24 années au service de Chambles. Michèle avait un excellent contact avec les chamblouses et les chamblous et les différentes équipes municipales. Toujours soucieuse du service public, elle a beaucoup contribué à fluidifier les relations entre les différentes composantes de la commune (commissions, associations, groupe scolaire...). Merci Michèle, je garde un excellent souvenir de notre collaboration.

Depuis 2018 Nathalie Perrin a pris le relais. Nathalie appartient à la nouvelle génération de secrétaires de Mairie. Elle possède une formation très pointue sur les réglementations et procédures qui évoluent en

permanence et que nous autres élus avons parfois beaucoup de mal à suivre. Aux missions régaliennes des secrétaires de mairie sont venues se greffer des missions de veille juridique et de conseils auprès des élus municipaux. Nathalie a le profil, les compétences et les connaissances idéales pour accompagner une équipe municipale. Elle a également fortement ancré en elle le sens du service public et des services au public doublé d'une empathie certaine. Merci Nathalie pour tout ce que tu apportes aux chamblous, à l'ensemble des élus et à moi également.

À l'honneur je veux mettre aussi Marcel BARBIER : 8 mandats au service de la commune soit 49 années sans interruption. 37 ans passés dans la même municipalité et 31 ans à mes côtés en tant que 1er adjoint. Nous avons ensemble connu des moments intenses et si j'ai pu être maire tout en ayant une activité professionnelle c'est grâce à lui parce qu'il était toujours présent sur le terrain pour régler les problèmes du quotidien et faire en sorte que nos administrés trouvent des réponses à leurs sollicitations. En 1983 quand nous avons été élus, nous appartenions à 2 listes antagonistes mais nous avions en commun le désir de bien gérer et faire vivre la commune et ce désir partagé a fait de nous des alliés pour le bien général. Merci Marcel pour l'aide inestimable que tu m'as apportée.

Enfin la dernière personne, mais non la moindre, que je veux mettre à l'honneur c'est Annie mon épouse qui a supporté mes angoisses, mes doutes, quelque fois mes sautes d'humeur mais surtout mes trop nombreuses absences : les week-end et les vacances amputées, les journées et soirées solitaires en attendant mon retour de trop nombreuses réunions. Merci ma chérie pour ta patience et ta compréhension.

L'avenir appartiendra désormais à une nouvelle équipe, à de nouvelles énergies. Je suis convaincu que notre commune dispose de tous les atouts nécessaires pour poursuivre son développement et relever les défis qui l'attendent. D'ici la fin de ce mandat, je continuerai à exercer mes fonctions avec la même implication, afin d'assurer une transition sereine et responsable.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour ces années de confiance et de partage.

Enfin pour terminer, recevez pour cela toute ma considération et, en ce début d'année 2026, permettez-moi de vous adresser, au nom de la municipalité, tous mes vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour vous et vos proches.

Pierre GIRAUD

CONSEILS MUNICIPAUX

Délibérations

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

► Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 - Budget communal

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2026.

La commune de Chambles a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour son budget communal à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget communal.

	Fonctionnement		Investissement	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés	0,00	41 831,49	201 699,21	0,00
Opération de l'exercice	759 523,19	929 696,10	292 917,79	418 799,73
TOTAL	759 523,19	971 527,59	494 617,00	418 799,73
Résultat de clôture	0,00	212 004,10	75 817,27	

► Affectation du résultat de fonctionnement de 2024 - Budget communal

Constatant que le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de 212 004,40 €, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Commune - Fonctionnement - Résultat de l'exercice 2024	Excédent	170 172,91	Commune - Investissement - Résultat de l'exercice 2024	Déficit	125 881,94
Commune - Fonctionnement - Résultat antérieur reporté		41 831,49	Commune - Investissement - Résultat antérieur reporté		- 201 699,21
Résultat de clôture fonctionnement 2024		+ 212 004,40	Résultat de clôture fonctionnement 2024		- 75 817,27

Besoin de financement	
Affectation du résultat	
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit d'investissement (R1068)	75 817,27 €
Restes à réaliser - Recettes (R1068)	0,00 €
Restes à réaliser - Dépenses (R1068)	0,00 €
Affectation complémentaire (R1068)	0,00 €
Besoin total de financement (compte 1068 - recettes d'investissement)	75 817,27 €
Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	136 187,13 €

➤ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2025

Les membres de la commission finances proposent de recourir à une augmentation de 5% des taux fixés par la commune pour la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière Bâtie et également de privilégier toutes les mesures d'économies internes et structurelles.

Le Conseil Municipal fixe comme suit les taux des 3 taxes directes pour l'année 2025 :

- Taxe d'Habitation (TH) : 10,03 %,
- Taxe foncière (bâti) : 36,05 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 33,29 %.

➤ Amortissement fonds de concours de la commune de Chambles à Loire Forez Agglomération - Animation territoriale 2023 Loire Forez Agglomération

Une immobilisation dans le cadre du fonds de concours de la commune de Chambles à Loire Forez agglomération d'une animation territoriale imputée en dépenses d'investissement à l'opération 138 doit être amortie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir sur un an le fonds de concours de la commune de Chambles à Loire Forez pour un montant de 6 000,00 € et d'inscrire au budget 2025 : 6 000,00 € à l'article 6811/chapitre 042 en dépenses de fonctionnement et 6 000,00 € à l'article 280041511/chapitre 040 en recettes d'investissement.

➤ Approbation du Budget Primitif 2025 et fongibilité des crédits – Budget communal

Le Budget Primitif 2025 du budget communal s'équilibre comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Section de fonctionnement • 1 010 159,32 €

Recettes de fonctionnement	873 972,19 €
Excédent antérieur reporté	136 187,13 €
Dépenses de fonctionnement	838 305,34 €
Autofinancement	171 853,98 €

- au niveau des opérations pour la section d'investissement,

Section d'investissement • 519 421,59 €

Recettes d'investissement	271 750,34 €
Autofinancement	171 853,98 €
Excédent fonctionnement capitalisé	75 817,27 €
Dépenses d'investissement	443 604,32 €
Déficit antérieur reporté	75 817,27 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget (fongibilité des crédits).

➤ Subventions aux associations

Attribution d'une subvention de :

- 3 050,00 € à la Coopérative scolaire de l'École sur la Colline au titre de l'année 2024,
- 3 050,00 € à la Coopérative scolaire de l'École sur la Colline au titre de l'année 2025.

➤ Autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal - Installation d'une terrasse par le restaurant « Ma Chaumière »

L'autorisation est donnée au restaurant « Ma Chaumière » à occuper temporairement le domaine public communal, en installant une terrasse sur la Place de la Mairie, du 1^{er} avril au 31 octobre 2025 La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 30,00 € pour l'année 2025.

➤ Autorisation de signature de la convention de partenariat avec Loire Forez agglomération pour la mise en place et la gestion d'un site de compostage de proximité

Il est approuvé la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre la commune de Chambles et Loire Forez agglomération, relative à la mise en place et à la gestion d'un site de compostage de proximité sur le domaine public communal.

La mise à disposition du terrain communal est consentie à titre gratuit, précaire et révocable, dans le cadre d'une autorisation d'occupation du domaine public, pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la convention.

Les dépenses éventuelles liées à l'entretien des abords directs du site seront prises en charge dans le cadre du plan de gestion des espaces verts de la commune.

Loire Forez agglomération assurera l'installation, le suivi, l'animation, la gestion du compost mature ainsi que l'entretien du matériel mis à disposition sur le site.

➤ Convention d'objectifs avec l'Association Familles Rurales Loire Services pour la gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Approbation de la convention d'objectifs à intervenir entre la commune de Chambles et l'Association Familles Rurales Loire Services pour la gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de collaboration entre la commune et l'Association pour l'organisation : d'un accueil périscolaire les matins de 7h30 à 8h30 et les soirs de 16h30 à 18h30 et d'un accueil extrascolaire pendant les petites vacances (deux semaines) et les vacances d'été (juillet et fin août). Il est accordé à ce titre une subvention annuelle de 26 978,56 € pour l'année 2025.

► Création et suppression d'un poste au sein des services municipaux – Modification du tableau des effectifs

Considérant le départ en retraite de l'agent d'accueil au 1^{er} mars 2025,

Considérant la nécessité d'adapter la quotité horaire pour son remplacement,

Il est décidé de la création d'un poste d'Adjoint administratif à raison de 17h50 hebdomadaires (sur la base de 35 heures).

► Délibération relative à la mise en place d'une convention tripartite pour le développement du service lecture sur la commune de Chambles

Approbation du principe de l'établissement et de la signature d'une convention tripartite entre le Département de la Loire, Loire Forez Agglomération, et la Commune de Chambles, visant à structurer une coopération plus étroite, coordonnée et efficiente en matière de lecture publique.

SÉANCE DU 7 JUILLET 2025 – 20H00

► Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public routier

Dans le cadre de travaux de raccordement ou de pose de réseaux privés sous domaine public, le pétitionnaire (demandeur) est amené à occuper le domaine public routier. Cette occupation, bien que liée à un projet privé, a des implications en matière de sécurité, de traçabilité des réseaux, et de réglementation.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une Redevance d'Occupation du Domaine Public routier sur la commune de Chambles.

La redevance est fixée à l'euro symbolique.

► Revalorisation des tarifs des concessions au cimetière communal

Le Conseil Municipal met en place une revalorisation des tarifs des concessions :

Les nouveaux tarifs des concessions au cimetière communal à mettre en place à compter du 07 juillet 2025 :

Concessions en pleine terre :

- Dimension : 1 mètre x 2 mètres (2 m²)
- Durée : 30 ans
- Tarif : 400 euros

Concessions pour caveaux :

- Dimension : 2 mètres x 2,5 mètres (5 m²)
- Durée : 30 ans
- Tarif : 1 000 euros

Cave-urne :

- Dimension : 1 mètre x 1 mètre (1 m²)
- Durée et tarifs :
- 15 ans : 200 euros

- 30 ans : 400 euros

Columbarium :

- Tarif forfaitaire : 800 euros
- Durée : 30 ans

Tarification au mètre carré (hors formules forfaitaires) :

- Pour toute autre concession non mentionnée ci-dessus, le tarif est fixé à 200 euros le m².

► Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle C n°714 située au lieu-dit « Meyrieux le Haut »

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section C n°714 d'une superficie de 480m², située au lieu-dit « Meyrieux le Haut », a proposé de céder cette parcelle à la commune à l'euro symbolique. Actuellement en friche, cette parcelle présente un intérêt pour la collectivité.

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'acquisition, à l'euro symbolique, de cette parcelle, de prendre en charge l'ensemble des frais afférents à cette acquisition, notamment les frais notariés, d'affecter cette parcelle à des fins d'utilité publique, notamment l'élargissement de la voirie, l'implantation d'un espace pour le stockage des conteneurs à déchets, et toute amélioration de l'environnement communal.

► Tarifs et modalités de facturation du temps méridien : restauration et garderie

Considérant la nécessité de garantir le bon fonctionnement du service de restauration scolaire et d'encadrer les pratiques de réservation, le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter du 1^{er} septembre 2025, de mettre en place les tarifs suivants : repas cantine et garderie enfant du temps méridien : 4,70 € et repas cantine adulte : 6,50 €.

À compter du 1^{er} septembre 2025, il est décidé d'appliquer les modalités de facturation suivantes :

- En cas de repas pris ou de présence en garderie sans réservation préalable, une majoration sera appliquée.

Le tarif du repas sera doublé, soit :

- 9,40 € pour un repas cantine enfant,
- 13,00 € pour un repas cantine adulte.
- Il est rappelé que pour toute réservation effectuée sans présence de l'enfant et sans justificatif médical, la réservation sera considérée comme consommée et donc facturée.
- Les situations exceptionnelles ou les cas de force majeure pourront, à la demande des familles, faire l'objet d'un examen en commission « Scolaire, Périscolaires, Enfance et Jeunesse ».

Il est rappelé qu'en vertu du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, le prix de la restauration scolaire est fixé par les collectivités territoriales en fonction des charges de fonctionnement du service.

➤ Subventions aux associations

Attribution des subventions suivantes :

Nom de l'association	Objet principal	Montant attribué
Union Délégué départemental de l'Éducation nationale	Visite de l'école et rédaction d'un rapport	100,00 €
L'Épicerie solidaire des 4 ponts	Permettre à des personnes en difficultés de se nourrir correctement	500,00 €
Chamb'l'Envi	Appel à projet « Action culturelle en réseau »	85,00 €
UNC - Soldats de France	Organisation des cérémonies commémoratives	250,00 €
Foyer Rural	Fête inter hameaux	300,00 €

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

➤ Délibération portant autorisation de désignation d'un coordonnateur et de recrutement d'agents recenseurs

Madame PERRIN Nathalie, Secrétaire générale de mairie (Rédacteur principal de 1ère classe), est désignée coordinatrice d'enquête INSEE par arrêté du maire n°A25060501.

Il est validé la création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement de la population qui se dérouleront dans la commune de début janvier 2026 à fin février-début mars 2026 pendant environ 7 semaines et fixé la rémunération de ces deux agents recenseurs.

➤ Avis sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à 45 communes, lancée le 17 octobre 2023

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal à 45 communes de Loire Forez Agglomération.

➤ Département de la Loire – Sollicitation d'une subvention pour l'entretien de la voirie forestière de Chambles

La voirie forestière de Chambles nécessite d'engager des actions d'entretien et ou de restauration.

Le contrat territorial forestier entre Loire Forez Agglomération et le Département de la Loire signé en février 2024 rend éligible cette voirie à une aide. Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Département de la Loire en vue de la réalisation de l'entretien/restauration de la voirie forestière de Chambles qui pourraient être réalisés ou débuter au cours de l'année 2026.

➤ Fonds de soutien LFA : Demande de fonds de concours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite un fonds de concours à Loire Forez Agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n°2 et enveloppe n°3) en vue de participer au financement des travaux d'aménagement d'un ancien bâtiment agricole en local pour les services techniques.

➤ Installation de système de télégestion incluant la maintenance

Il y a lieu d'envisager le remplacement de l'automate qui gère le réseau de chaleur communal. L'ancien automate n'est plus suffisamment performant pour faire fonctionner l'installation et il a fallu poser un module plus récent pour le dépanner.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de Chambles adhère, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté.

➤ Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

La commune de Chambles s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec la commission Infrastructures et réseaux, afin de garantir son efficacité.

À ce jour, ce document est opérationnel. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Un livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise,
- Plusieurs cartes dont une carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Le Conseil Municipal adopte le plan communal de sauvegarde de la commune de Chambles.

➤ Adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le CDG42 et la MNT.

➤ Adhésion au service « Protection sociale complémentaire – risque prévoyance » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance conclue entre le CDG 42 et le groupement Relyens SPS / Intérieure avec effet au 1^{er} janvier 2026.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

➤ Approbation d'une convention de prise en charge des animaux errants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec le Domaine du Bost, situé au 576 chemin du Bost – 42600 Mornand-en-Forez. Cette convention qui a pour objet de confier au Domaine du Bost la prise en charge et le transport des chiens et chats errants. Il précise que la convention prend effet à la date de sa signature et expire le 31 octobre 2026.

➤ Signature de la convention de partenariat entre le Département, la commune de Chambles et le collège Anne Frank pour l'expérimentation du parcours Agora Jeunesse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention tripartite entre le Département de la Loire, la Commune de Chambles et le Collège Anne Frank relative à l'expérimentation du parcours « Agora Jeunesse » pour l'année scolaire 2025-2026.

Cette démarche, issue de réunions de travail entre les partenaires, a pour objectif de favoriser l'engagement citoyen des jeunes, de renforcer leur participation à la vie publique et de développer une coopération constructive entre élèves, acteurs locaux et élus. Elle s'inscrit dans une dynamique de co-construction et d'innovation territoriale.

➤ Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2025

Fonction	Durée hebdo.	Filière	Catégorie	Libellé du grade du poste	Pourvu par un titulaire ou stagiaire	Pourvu par un contractuel
Secrétaire générale de mairie	35	adm	A	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	0	0
Adjoint Administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	17,5	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux	1	0
Agents territoriaux spécialisés ppal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	33,4	soc	C	Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	0	0
Agents territoriaux spécialisés ppal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	30,25	soc	C	Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	0	0
Adjoint technique territorial	35	tech	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	1	0
Agent de Maîtrise Principal	35	tech	C	Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux	1	0
Adjoint technique territorial	35	tech	C	Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux	1	0
Adjoint technique territorial	35	tech	C	Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux	1	0
Adjoint technique territorial	29,33	tech	C	Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux	0	1
Adjoint technique territorial	27,75	tech	C	Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux	1	0
Adjoint technique territorial	26	tech	C	Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux	0	1
Adjoint technique territorial	14	tech	C	Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux	0	1

➤ Aliénation d'un bien communal

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'aliénation du lot immobilier communal situé 7 chemin de Ronde – 42170 Chambles, appartement d'une superficie de 79 m², appartenant au domaine privé de la commune. Il autorise la mise en vente du lot immobilier sous forme d'enchères publiques, selon une procédure d'appel à candidature, confiée à un prestataire extérieur qui sera chargé d'organiser la vente.

➤ Acquisition de la parcelle boisée cadastrée E395 – Lieu-dit « Aux Rivières »

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de la parcelle boisée cadastrée E395, située au lieu-dit « Aux Rivières », d'une contenance de 8 000 m², pour un montant de 3 200,00 €.

➤ Acquisition des parcelles cadastrées section D n°1037 et D°1031 – Lieu-dit « Noailleux »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section D n°1037 (410 m²) et n°1031 (204 m²), situées au lieu-dit « Noailleux ». Ces parcelles supportent depuis de nombreuses années une voie de circulation partiellement goudronnée assurant l'accès à deux propriétés privées.

➤ Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Familles Rurales Loire Services pour la gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs – Exercice 2025

Le bilan de fonctionnement de l'ACM pour l'exercice 2025 fait apparaître un résultat déficitaire. Ce déficit résulte principalement d'une baisse de fréquentation du service, entraînant une diminution des recettes. Le Conseil Municipal approuve l'attribution à l'association Familles Rurales Loire Services d'une subvention complémentaire de 8 400 € au titre de l'exercice 2025, destinée à compenser le déficit constaté dans le cadre de la gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs. Il importe d'assurer la continuité du service public d'accueil des mineurs et de garantir l'équilibre financier de la structure.

➤ Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant attribué
Foyer Rural	464,00 €
France Alzheimer	100,00 €
Les Restos du Cœur	100,00 €

BUDGET COMMUNAL

➤ Délibération portant ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

Dans l'attente du vote du budget primitif 2025, conformément au référentiel budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal autorise l'ouverture anticipée de crédits d'investissement détaillée par chapitre, sur le budget principal de la commune.

➤ Enveloppe de solidarité 2026

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre du dispositif d'accompagnement des collectivités du Département de la Loire – Enveloppe de solidarité 2026.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Commissions



COMMISSION ÉCOLE, PÉRISCOLAIRE RESPONSABLE : LYDIE FAISANDIER

Membres : Estelle Redon, Valérie Rolland-Tougouchi, Valérie Chazelle

Cette année, encore, nous avons servi quelques 13 000 repas à la cantine scolaire. Les repas sont toujours préparés, et livrés par la cuisine centrale de Saint-Just-Saint-Rambert. En moyenne, nous servons environ 90 repas.

Le service est effectué par Christine G , Annie C , Christine J , Roseline B, et Roza M.



Cette année, les enfants ont dégusté des plats typiques de nos régions lors de la semaine du goût, avec à l'honneur choucroute, bourguignon, pognes, cassoulet...

Le jeudi 18 décembre, nous avons offert le traditionnel repas de Noël, pour tous les enfants de l'école, et les enseignants. Ils ont pu déguster un plat de viande aux épices de Noël avec des pommes dauphines, une bûche glacée au chocolat ou aux fruits rouges, des clémentines et des chocolats pour ravir leurs papilles gourmandes.



Toute l'équipe de restauration, la cantine, les assistantes maternelles, vous souhaite une très belle année 2026.



COMMISSION URBANISME ET PATRIMOINE

RESPONSABLE : ANDRÉ PEYRET

Membres : Josiane Drevet, Emilien Jousserand, Henri Pramalion, Marie-Laure Fucher

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉS EN 2025

DP - Déclaration Préalable			
Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur principal	Adresse du terrain
DP 042 042 25 00028	15/12/2025	CORTIAL Hervé	Laborie
DP 042 042 25 00027	10/12/2025	JOUSSERAND Marie-Claude	15 Impasse des Hirondelles
DP 042 042 25 00026	18/10/2025	VASSAL Franck	128 Route de Biesse
DP 042 042 25 00025	11/10/2025	DE AZEVEDO SAMPAIO Michel	74 Impasse des Babets
DP 042 042 25 00024	10/10/2025	TERRASSE Matthieu	541 Route de Biesse
DP 042 042 25 00023	2/10/2025	AGOSTINO Nicolas	16 Route de Meyrieux le Haut
DP 042 042 25 00022	30/9/2025	AGOSTINO Nicolas	16 Route de Meyrieux le Haut
DP 042 042 25 00021	11/9/2025	BERGER Christophe	300 Route de Biesse
DP 042 042 25 00020	22/8/2025	GROUPE MONDIAL ENERGIE	5856 Route de Saint-Rambert
DP 042 042 25 00019	31/7/2025	CIVET Jérôme	Cessieux
DP 042 042 25 00018	8/7/2025	BERTHOLLET Pierre	Chemin de la Croix de Beney
DP 042 042 25 00017	4/6/2025	BORNE Yoann	226 Route de Meyrieux le Haut
DP 042 042 25 00016	4/6/2025	AXE ECOLOGIE	43 Chemin de Saroux
DP 042 042 25 00015	26/5/2025	Mairie de Chambles	7 Chemin de Ronde
DP 042 042 25 00014	23/5/2025	AXE ECOLOGIE	43 Chemin de Saroux
DP 042 042 25 00013	15/5/2025	GAEC DES CHOMETTES	51 Impasse du Garait du Milieu
DP 042 042 25 00012	13/5/2025	GENESTE Gaël	427 Che de la Garde
DP 042 042 25 00011	14/4/2025	LEBEAU Maxime	159 Chemin du Suc de la Huc
DP 042 042 25 00010	14/4/2025	Établissement CROS	4217 Route de Saint-Rambert
DP 042 042 25 00009	8/4/2025	CLIMACOP	593 Chemin du Chareyron
DP 042 042 25 00008	3/4/2025	GROUPE MAISON AUTONOME	54 Impasse du Suc le Haut
DP 042 042 25 00007	31/3/2025	CONTRINO Rémi	116 Rue du Parc
DP 042 042 25 00006	31/3/2025	GROUPE MAISON AUTONOME	59 Route de Vassalieux
DP 042 042 25 00005	11/3/2025	MARCON Bastien	91 Chemin de Cessieux
DP 042 042 25 00004	3/2/2025	CONTRINO Rémi	116 Rue du Parc
DP 042 042 25 00003	5/2/2025	AGENCE CLIMAT ENERGIE	74 Impasse des Babets
DP 042 042 25 00002	29/1/2025	ROCHE Annick	53 Impasse de l'Ermite
DP 042 042 25 00001	26/1/2025	GUILLAUME Gérard	172 Chemin de la croix de Beney
PC - Permis de construire			
PC 042 042 25 00013	29/10/2025	GAEC DES CHOMETTES	51 Impasse du Garait du Milieu
PC 042 042 25 00012	20/10/2025	FILIPPI Guillaume	201 Route de Vassalieux
PC 042 042 25 00011	5/10/2025	CIVET Jérôme	Cessieux
PC 042 042 25 00010	18/9/2025	Mairie de Chambles	726 Route de Noailleux
PC 042 042 25 00009	31/8/2025	PREYNAT Bastien	70 Impasse des Babets
PC 042 042 25 00008	5/7/2025	PALAIS Clément	99 Chemin de l'Aulne
PC 042 042 25 00007	18/6/2025	LIBERCIER Jerome	Rue du Parc
PC 042 042 25 00006	12/6/2025	SUCHET Florian	0 Meyrieux
PC 042 042 25 00005	22/5/2025	PALAIS Clément	99 Chemin de l'Aulne
PC 042 042 25 00004	13/5/2025	LEBEAU Maxime	159 Che du Suc de la Huc
PC 042 042 25 00003	30/4/2025	MOURAILLE Christian	144 Rue de la Pive
PC 042 042 25 00002	8/2/2025	GOURBIERE Gaëlle	255 Rte de Noailleux
PC 042 042 25 00001	23/1/2025	DUMONT Jérôme	5854 Route de Saint-Rambert
PC - Permis de construire			
PC 042 042 24 M0003 M01	14/3/2025	CHEYSSAC Laurianne	57 Chemin de l'Adroit
PC 042 042 24 M0002 M01	31/3/2025	BARBIER Matthieu	Echanaux



COMMISSION INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

RESPONSABLE : EMILIEN JOUSSERAND

Membres : Sébastien Bertrand, Marie-Laure Fucher, Patrick Vassal, Michel Pichon, Gauthier Thévenon

UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION PLUS ÉCOLOGIQUE POUR LA COMMUNE

Grâce au financement et à la maîtrise d'œuvre Loire Forez Agglomération la commune s'est engagée dans le remplacement de la station d'épuration actuelle située à La Garde.

Cette station en lagune, aujourd'hui devenue obsolète, est remplacée par une station à filtration plantée de roseaux, dimensionnée pour 950 EH (équivalent habitants). Elle va recueillir et traiter les effluents du Bourg, de Laborie, de La Garde et de Biesse.

Ce projet structurant vise à améliorer durablement le traitement des eaux usées tout en respectant l'environnement. Les travaux ont débuté le 4 août et vont se terminer sur le 1^{er} trimestre 2026.



L'ancienne station ne permettait plus de répondre pleinement aux exigences réglementaires actuelles ni aux besoins de la population. Il était donc nécessaire de remplacer l'installation afin de garantir un traitement des eaux usées répondant aux normes actuelles, plus performant, plus fiable et mieux intégré au cadre naturel de la commune. La nouvelle station reposera sur une technologie éprouvée qui combine efficacité épuratoire et respect de l'environnement. Les eaux usées seront traitées par percolation à travers 10 bassins filtrants composés de graviers et de sable, et plantés de roseaux.

Ce procédé présente de nombreux avantages :

- excellente qualité de traitement des eaux usées,
- intégration paysagère harmonieuse,
- réduction des nuisances olfactives

Une période de test à partir de la mi-janvier permettra de vérifier le bon fonctionnement de l'installation avant sa mise en service.

Ce projet d'assainissement s'accompagnera par la suite de la renaturation du site de la station actuelle. L'objectif est de favoriser le retour du cours d'eau « La Garde » dans son lit originel, d'améliorer la biodiversité, de préserver la qualité des milieux aquatiques et de renforcer la qualité paysagère du site.



LA FORÊT COMMUNALE

Après la réouverture du milieu, dans une parcelle en friche d'environ 1 hectare, la commune a procédé au reboisement de ce territoire avec des essences diversifiées plus résistantes aux changements climatiques, telles que le pin de l'Atlas, le chêne chevelu et le pin laricio de Corse. Cette action a été menée avec la participation des élèves de l'école primaire communale, associant sensibilisation à l'environnement et engagement citoyen sur un projet à long terme.





COMMISSION FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

RESPONSABLE : PIERRE GIRAUD

Membres : Josiane Drevet, Marie-Laure Fucher, Patrick Vassal, Fadila Kahoul, André Peyret, et Valérie Rolland-Tougouchi

TÉMOIGNAGE

36 ans, habitant la commune d'Aurec sur Loire, maman de deux filles, je suis adjointe administrative à la commune de Chambles depuis le 02 octobre 2025.



Je viens de la DDFIP de la Loire où j'exerçais les fonctions d'agent administratif au sein du SGC de Saint-Étienne. Au début de l'été 2025, j'ai eu des envies de redonner du sens à mon métier d'agent, j'avais besoin de renouer avec le public que je ne rencontrais plus dans mon ancien poste, mais aussi de diversifier mes tâches.

J'ai donc postulé puis été recrutée au poste d'adjointe administrative sur la jolie commune de Chambles.

J'ai depuis le plaisir de vous accueillir les lundis après-midi, mardis et jeudis matin afin de vous accompagner dans vos démarches liées à l'état civil, l'urbanisme, l'inscription sur les listes électorales, un projet de mariage, de PACS, une reconnaissance avant naissance etc.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.



COMMISSION COMMUNICATION

RESPONSABLE : VALÉRIE ROLLAND-TOUGOUCHI

Membres : Sébastien Bertrand, Henri Pramalion, Estelle Redon, Gauthier Thévenon

Illiwap

- 1657 abonnés à la station « Mairie de Chambles »
- 81 abonnés à la station « Chambles - ramassage ordures ménagères » qui vous indique, chaque jeudi soir, quelle poubelle sortir (verte/grise ou jaune)

Site Internet

Retrouvez désormais l'intégralité des « Écho de la Tour » numérisés sur notre site :

chambles.fr • [vie municipale](#) • [bulletins municipaux](#)

Ils y sont **tous**, depuis le **n°1 de juillet 1983** ; n'hésitez pas à replonger dans l'histoire des chamblois.

Pour les nouveaux sur la commune qui ne connaissent pas encore ce canal de communication



Chambles **Mairie**



Chambles
**Ramassage ordures
ménagères**

HOMMAGE

Ancien élu municipal

Dans l'écho de la Tour de 2024 nous avons omis de mentionner le décès de Monsieur René Berthollet.

René est né le 28 juillet 1939 à Chambles (Loire) et s'est marié le 17 novembre 1962 à Chambles également.

Il est père d'un fils, Jean-François, et a vu sa famille s'agrandir avec l'arrivée de petits enfants et arrière petit enfant.

Son parcours est marqué par un profond attachement au travail et à la communauté. Il a successivement exercé comme agriculteur, facteur, puis restaurateur.

Après ses années d'agriculteur et de facteur, René Berthollet s'est lancé dans la restauration. Il a tenu le restaurant local du village, le Restaurant de la Tour — un lieu emblématique de Chambles, situé place de la mairie.

Entre 1971 et 1983, René Berthollet a servi comme adjoint et membre du conseil municipal de Chambles.

En parallèle, il était très impliqué dans la vie locale : passionné de musique, il participait activement à la clique locale : « L'éveil de Chambles » et aimait

jouer du tambour — un instrument qu'il affectionnait particulièrement.

Mais au-delà de son engagement politique, il incarnait des valeurs fortes : le travail, le respect, le partage. Ami fidèle, il cultivait la convivialité et savait rassembler, qu'il s'agisse autour d'une table, d'un instrument ou d'un simple moment de vie.

Comme nombre de sa génération, René a été mobilisé pendant la guerre d'Algérie : il a servi 28 mois dans le régiment de chasseurs alpins, dont 14 mois dans les gorges de Palestro (près de Tizi Ouzou).

À son retour, il rejoignait la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie), témoignage de son engagement et de son attachement à la mémoire.

En outre, il aimait des activités plus simples : brocante, chasse, jardinage — autant de passions qui le rapprochaient de la nature et des gens.

René Berthollet s'est éteint à l'âge de 85 ans le **19 août 2024**.

ÉVÈNEMENT

Bibliothèque

Voir l'article

« CHAMBL'ENVI ET LA BIBLIOTHÈQUE »

DÉPART À LA RETRAITE

Huguette Bégon



Pierre Giraud Maire de Chambles, son équipe, le personnel municipal de la commune et le corps enseignant de l'école sur la colline ont fêté le vendredi 21 mars 2025 le départ à la retraite de Huguette Bégon après 30 ans au service sur la commune.

Voyages, petits enfants, promenades seront aujourd'hui ses principales occupations.

Bonne retraite Huguette !

CIMETIÈRE

Informatisation du cimetière communal

UN TRAVAIL DE FOND POUR UNE MEILLEURE GESTION

Au cours de l'année, la commune a entrepris un chantier important : l'informatisation complète du cimetière communal. Cette démarche, menée avec soin, avait pour objectif de moderniser les outils de gestion du cimetière et de disposer d'une vision précise et actualisée de l'ensemble des concessions.

Ce travail minutieux a permis de réaliser un véritable état des lieux. Toutes les concessions ont été recensées et intégrées dans une base de données, facilitant désormais le suivi administratif et l'accompagnement des familles. L'informatisation a également permis d'identifier les concessions en état d'abandon ainsi que celles arrivées à échéance et non renouvelées.

À la suite de ce recensement, la commune a mis en place une procédure de reprise des concessions concernées, conformément à la réglementation. Parallèlement, le règlement du cimetière a été révisé afin de clarifier son fonctionnement et d'apporter une information plus complète aux usagers.



Plusieurs aménagements ont également été réalisés pour améliorer l'organisation du site et offrir de nouvelles solutions funéraires adaptées aux besoins actuels :

- **Installation d'un ossuaire** : il s'agit d'un espace destiné à recueillir, dans le respect et la dignité, les restes exhumés provenant de concessions reprises ou arrivées à terme. L'ossuaire permet une gestion pérenne et réglementaire de ces situations.
- **Création prochaine d'un caveau communal** : ce caveau, géré par la commune, offrira une solution temporaire d'accueil des défunts en attente d'inhumation définitive ou de reprise de concession. Il facilitera l'organisation des familles dans des périodes parfois complexes.
- **Construction de nouvelles cases au columbarium** : ces cases permettent de recevoir les urnes cinéraires. Le columbarium répond à la demande croissante de crémation en offrant un lieu dédié, ordonné et facilement accessible aux familles.
- **Réservation d'un secteur destiné aux caves urnes** : les caves urnes sont de petites concessions en pleine terre ou semi-enterrées permettant d'inhumer une ou plusieurs urnes. Elles constituent une alternative intermédiaire entre l'inhumation traditionnelle et le columbarium.

Grâce à cette modernisation et à ces investissements, la commune dispose aujourd'hui d'un outil de gestion plus performant, d'un cimetière mieux structuré et de solutions funéraires diversifiées, répondant aux attentes des familles dans le respect de la mémoire de chacun.

Enfin, le secrétariat de mairie reste à la disposition des usagers pour leur apporter tous les renseignements nécessaires concernant ces démarches et les différents aménagements du cimetière.

Nathalie PERRIN & Josiane DREVET

COMMÉMORATION

Armistice du 8 mai

À l'occasion du 80^e anniversaire de la victoire du 08 mai 1945 la commune de Chambles représentée par Monsieur le Maire Pierre GIRAUD, le conseil municipal, l'Union Nationale Des Anciens Combattants Soldats De France représenté par son Président Mr Jean-Antoine PRYBILSKI, les enfants de l'école de Chambles ainsi qu'une délégation de la gendarmerie de St Rambert ont rendu hommage à tous les morts pour la France.

Le message de Monsieur Sébastien LECORNU Ministre des armées et de Madame Patricia Miralles ministre déléguée auprès du ministre des armes chargée des anciens combattants a été lu par les enfants de l'école devant le monument aux morts.

La gerbe municipale a été déposée par les enfants sur le monument aux morts, ainsi que celle de l'UNC Soldats de France.

Une minute de silence a été respectée en mémoire des soldats tombés pour la FRANCE ; l'hymne national a clôturé la cérémonie.

Josiane DREVET



COMMÉMORATION

Armistice du 11 novembre



À l'occasion du 107^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 journée nationale de la victoire et de la paix, la commune de Chambles représentée par Monsieur le Maire Pierre GIRAUD, le conseil municipal, l'Union Nationale Des Anciens Combattants Soldats De France représenté par son Président Mr Jean-Antoine PRYBILSKI, les enfants de l'école de Chambles, en présence de Mme la députée Sylvie BONNET, de la délégation de la gendarmerie de st Rambert, des casernes de pompiers de St Maurice en Gourgois, de St Rambert et de la population chamblouse très nombreuse ont rendu hommage à tous les morts pour la France.

Le message de Madame Catherine VAUTRIN Ministre des armées et des anciens combattants et de Madame Alice RUFO ministre déléguée auprès du ministre des armes chargée des anciens combattants a été lu par les enfants de l'école devant le monument aux morts.

La gerbe municipale a été déposée par les enfants sur le monument aux morts, ainsi que celle de l'UNC Soldats de France.

Une minute de silence a été respectée en mémoire des soldats tombés pour la FRANCE ; l'hymne national a clôturé la cérémonie.

Josiane DREVET



COLLECTE

Don du sang

Réussite mitigée pour la collecte de sang organisée par l'EFS à l'initiative de la mairie de Chambles le vendredi 26 septembre 2025 à la MDA : Présents 28 • Prélévés 28 • Nouveaux 4

Merci aux Chambloux présents pour cette collecte.

Josiane DREVET



SÉNIORS

Journée festive



Les effets spéciaux et les jeux vidéo ont conquis les « jeunes seniors », ce spectacle accompagné d'un repas raffiné classique qui a ravi les papilles.

Le bouquet final, un french cancan endiablé, les « jeunes chambloux » prêts à accompagner ces belles jeunes filles sur la scène hahahaaaa....

Puis le groupe de joyeux fêtards est rentré à Chambles en bus avec des étoiles plein les yeux.

N'oublions pas que le rêve est à consommer sans modération !!!

Afin de permettre à un maximum de personnes de profiter de ce moment de convivialité un moyen de transport a été mis en place par la municipalité.

Josiane DREVET

59 seniors se sont retrouvés cette année à la rencontre des aînés 2025, au cabaret L'élégance à Renaison le 27 novembre 2025 pour un spectacle interactif époustouflant « panique au musée » voyage visuel et émotionnel de 3 h mettant en scène acrobates, chanteurs et danseurs ; la particularité de cette revue réside autour de l'art et de l'intelligence artificielle.



CONSEIL MUNICIPAL

Voeux de la municipalité



Monsieur Pierre GIRAUD Maire de Chambles, le Conseil Municipal et le conseil municipal des enfants ont tenu à présenter les derniers voeux de l'actuelle municipalité à la population à la maison des associations de Chambles vendredi 09 janvier 2026 à 19h en présence de :

- Monsieur Christophe BAZILE Président de Loire forez agglomération
- Le représentant de la gendarmerie Major CAIRE
- Les services de secours des pompiers
- Les présidents des associations chamblouses
- De nombreux Chambloux

La commune a remis à chaque enfant du conseil municipal une écharpe tricolore et un diplôme. Les nouveaux arrivants sur la commune de Chambles ont été accueillis et se sont vus remettre un livret tableau de bord ainsi qu'un fascicule sur le patrimoine historique de la commune, bienvenue à eux.

La municipalité souhaite une bonne et heureuse année à toutes les chamblouses et tous les chambloux !



RECENSEMENT

Chambles concernée par le recensement de la population en 2026



En 2026, la commune de Chambles sera de nouveau concernée par le recensement de la population, une opération statistique d'envergure nationale coordonnée par l'INSEE et mise en œuvre localement par la municipalité.

Ce rendez-vous, incontournable pour les communes de moins de 10 000 habitants, intervient traditionnellement tous les cinq ans. Toutefois, cette nouvelle édition se tiendra exceptionnellement six ans après la précédente, en raison du décalage provoqué par la crise sanitaire liée au Covid-19, qui a perturbé le calendrier habituel.

Ce recensement représente une étape importante pour la commune. Il permet non seulement de mesurer avec précision l'évolution démographique, mais aussi de mieux comprendre les modes de vie et les besoins des habitants. À l'heure où les collectivités territoriales doivent adapter leurs services et leurs infrastructures, disposer de données fiables et actualisées est indispensable.

POURQUOI LE RECENSEMENT EST-IL IMPORTANT ?

Le recensement fournit une photographie détaillée de la population vivant sur la commune. Il permet de collecter des informations essentielles : nombre d'habitants, composition des ménages, types de logements, âge, professions, modes de déplacement, conditions de vie, etc. Ces données, strictement confidentielles et protégées par la loi, ne sont utilisées qu'à des fins statistiques.

Elles jouent un rôle central dans de nombreux domaines de la vie locale :

• Aides et subventions

Les dotations versées par l'État, et notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF), dépendent directement du nombre d'habitants recensés. Un recensement précis permet donc de garantir à la commune les financements auxquels elle peut prétendre, essentiels pour maintenir et développer les services publics.

• Équipements publics

Les résultats permettent d'ajuster les besoins en infrastructures : ouvertures de classes, modernisation des écoles, création ou rénovation d'équipements sportifs, culturels ou sociaux. Ils conditionnent également la planification des services de santé ou des actions à destination des publics seniors ou des jeunes.

• Aménagement du territoire

Le recensement constitue un outil précieux pour anticiper les projets d'urbanisme : développement de nouveaux quartiers, création de logements, réhabilitation de friches, amélioration des réseaux de transports ou des mobilités douces. Ces données permettent à la commune de bâtir une stratégie cohérente et durable.

• Services du quotidien

Transport scolaire, accueil périscolaire, collecte des déchets, sécurité, mobilité... Toutes ces actions nécessitent une connaissance fine de la population. Le recensement contribue à ajuster ces services pour répondre au mieux aux besoins des Chamblous.

UNE DÉMARCHE CONFIDENTIELLE, SIMPLE ET OBLIGATOIRE

Il est important de rappeler que la participation au recensement est obligatoire pour chaque foyer. Cette obligation n'a cependant rien de contraignant : la démarche est simple, rapide et peut désormais se faire en grande partie en ligne, grâce au site internet dédié de l'INSEE.

Les informations recueillies sont couvertes par le secret statistique. Elles ne sont jamais communiquées à d'autres administrations pour des usages fiscaux ou commerciaux. Chaque habitant peut donc répondre en toute confiance.

UN GESTE SIMPLE POUR L'AVENIR DE CHAMBLES

En répondant au recensement, les Chamblous contribuent directement à façonner l'avenir de leur commune. Chaque réponse compte : elle permet de soutenir les projets locaux, d'obtenir des financements adaptés et de garantir des services publics à la hauteur des besoins.

La municipalité remercie d'avance les habitants pour leur disponibilité, leur coopération et l'accueil qu'ils réserveront aux agents recenseurs chargés de la collecte. Grâce à la participation de chacun, Chambles pourra continuer à évoluer de manière harmonieuse et à offrir un cadre de vie toujours plus agréable.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
Mesurer pour comprendre
En partenariat avec votre commune

Recensement de la population 2026

Vos réponses aujourd'hui construisent la vie locale de demain.

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 15 janvier 2026. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

le-recensement-et-moi.fr

Plus d'informations également auprès de votre agent recenseur ou de votre mairie. Le recensement de la population est gratuit.

PRÉVENTIONS DES INCENDIES

Les Obligations Légales de Débroussaillage (O.L.D)

Face à l'aggravation du risque d'incendies, notamment autour des espaces boisés, la prévention par le débroussaillage est devenue une priorité et une obligation.

QU'EST-CE QUE LE DÉBROUSSAILLAGE ?

Le débroussaillage consiste à réduire la végétation combustible (herbes, broussailles, branchages, arbustes) pour limiter la propagation d'un feu et faciliter l'accès des pompiers. Il faut entretenir et espacer la végétation autour des zones sensibles.

POURQUOI EST-CE OBLIGATOIRE ?

Le débroussaillage est un des outils de défense contre les incendies de forêt (DFCI). Une grande part des feux naît à proximité des habitations ou des axes de circulation. Un terrain bien débroussaillé entoure votre construction d'une « ceinture de sécurité » qui ralentit la progression d'un feu et facilite l'intervention des secours.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les propriétaires de bâtiments, constructions ou installations situés à proximité d'espaces boisés ou de zones classées à risque sont concernés.

Le débroussaillage est obligatoire dans un périmètre d'au moins 50 mètres autour des constructions, chantiers et installations de toute nature.

Il s'applique également aux voies privées donnant accès à ces constructions, sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre.

➤ Pour plus d'information : loire.gouv.fr



LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

Déchets



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, UN ENJEU COLLECTIF...POUR DES DÉPENSES MAÎTRISÉES

Nous sommes toujours plus engagés sur le territoire de Loire Forez dans la réduction de nos déchets et leur coût de traitement, avec des résultats probants : nous avons réduit de 20% la quantité de déchets enfouis depuis 2019, soit 40 kg en moins par an et par habitant, grâce aux efforts de tous.

Cette mobilisation nous a permis, cette année, de diminuer le taux de TEOM de 10%. Et dès le 1er janvier 2026, un nouveau mode de calcul de la taxe est mis en place avec la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), composée d'une part fixe - basée sur la valeur locative de votre logement - et d'une part variable - basée sur votre production de déchets non valorisables (poubelle grise). La poubelle jaune (tri) n'est pas comptabilisée.

Rien ne change vraiment dans vos habitudes !

Vous continuez à trier TOUS les emballages et papiers dans le bac jaune, non concerné par la taxe incitative. Et vous jetez le résiduel (destiné à l'enfouissement) dans votre nouveau bac gris désormais pucé, ou dans les points d'apport volontaires à l'aide d'une carte d'accès. Ces équipements, rattachés à votre logement, permettront de comptabiliser votre production de déchets non valorisables en 2026, pour le calcul de votre part variable (payable en 2027).

Pour rappel, **il est interdit de déposer ses sacs de déchets au sol**, sous peine d'amendes. Le respect des dispositifs de collecte contribue à la qualité de notre environnement commun.

- **Pour toute question spécifique concernant la gestion de vos déchets**, un numéro info déchets est à votre disposition du lundi au vendredi : 04 26 54 70 50 (prix d'un appel local).
- **Retrouvez plus d'informations sur la TEOMi** à partir de janvier 2026 sur le site Internet www.loireforez.fr

Rappel du calendrier

- **À partir du 1^{er} janvier 2026** : Enregistrement des levées de bacs ou des dépôts en PAV
- **2026** : Compilation des données par Loire Forez Agglo, et transmission à la Direction départementale des finances publiques pour calculer la part variable de la TEOMi
- **2027** : 1^{ère} année de paiement de la TEOMi, avec la taxe foncière

ADOPTER LES BONS GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

Notre territoire regorge de solutions et d'initiatives pour vous faciliter la tâche !

Pour les déchets de cuisine ou de jardin, il existe des alternatives très simples : le compostage et le broyage. En plus d'éviter d'encombrer vos poubelles et vos sacs, ces techniques vous permettent de produire de nouvelles ressources très utiles.

Avec le compostage, vous permettez à vos déchets alimentaires et organiques de se décomposer naturellement. À la clé, vous obtenez un engrais 100% naturel, que vous pourrez utiliser comme fertilisant pour vos plantes et votre jardin. Si vous avez un petit coin de jardin, vous pouvez installer un composteur individuel, à défaut, rejoindre un site de compostage partagé. En centre-ville*, dans les secteurs denses, les particuliers peuvent déposer leurs biodéchets dans l'une des bornes collectives à disposition depuis 2024.

Avec le broyage, vous réduisez vos végétaux en petits morceaux, pour alimenter votre composteur ou réaliser du paillage dans votre jardin. L'Agglo subventionne la location de broyeur. Conditions détaillées sur internet.

Trier et donner une seconde vie : de nombreuses filières existent pour les objets du quotidien afin de favoriser au maximum le recyclage. Retrouver les points de collecte pour tous les objets et déchets sur <https://quefairedemesdechets.ademe.fr/>

Nouveau ! L'ouverture au 1^{er} décembre de la Ressourcerie du Forez à Montbrison. En apportant vos objets (dès le 3 novembre) dont vous ne vous servez plus, vous permettez à d'autres de les récupérer. Adresse : 17 Bd Carnot à Montbrison. Jours et horaires d'ouverture à retrouver sur www.loireforez.fr

Enfin, parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne crée pas...

Quelques astuces pour repenser nos pratiques de consommation :

- Acheter en vrac ou avec ses propres contenants pour limiter les emballages
- Privilégier les produits réutilisables
- Réparer pour allonger la durée de vie de ses objets
- Limiter les achats d'objets neufs : seconde main, emprunt, don, échange...

➤ Informations complètes sur www.loireforez.fr rubrique déchets

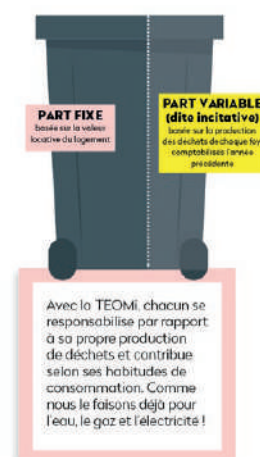
**les bornes collectives des biodéchets sont installées dans les quartiers denses des centres-villes de Montbrison, Sury-le-Comtal et Saint-Just Saint-Rambert.*

CONNAÎTRE LES JOURS DE COLLECTE, LOCALISER LES BORNES COLLECTIVES

Pour connaître les jours de collecte de vos déchets (ordures ménagères et tri sélectif), accédez à la carte interactive et saisissez votre adresse dans la barre de recherche en haut de l'écran.

Cette carte interactive vous permet également de **localiser les déchèteries** (fixes ou mobiles) **et les points d'apport volontaire** (biodéchets, verre, tri sélectif ou ordures ménagères) **à proximité de chez vous**.

- **Accédez à la carte interactive** : www.loireforez.fr rubrique « déchets » ou directement sur geo.loireforez.fr/sig_loire_forez_dechets/
- **Contact** : dechets@loireforez.fr • Tél : 04 26 54 70 50 (prix d'un appel local)



LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

Piscines



OUVERTURE DE LA NOUVELLE PISCINE PETIT BOIS



Deux ans après sa fermeture pour démolition et reconstruction, notre nouvel équipement ouvre ses portes au public le 15 décembre. Il offre une capacité d'accueil de 375 usagers simultanés.

Vous retrouverez un bassin sportif de 312m² (un couloir de nage supplémentaire par rapport à l'ancienne piscine), un bassin d'activités accessible aux personnes à mobilité réduite avec rampe d'accès, une pataugeoire, une banquette à bulles, un Splash Pad en extérieur, et une terrasse panoramique avec vue sur les Monts du Forez.

Un chantier d'envergure qui a coûté 13 millions d'€, et s'inscrit dans une démarche environnementale forte. L'impact écologique est réduit grâce à des moquettes solaire pour le préchauffage de l'eau ; des panneaux photovoltaïques afin de produire une partie de l'électricité nécessaire au fonctionnement de l'équipement ; un système de géothermie ; et la récupération des calories contenues dans les eaux des douches usées.

Des portes ouvertes sont organisées le 6 décembre, de 13h30 à 18h, pour prendre les premières inscriptions aux diverses activités et cours adultes et enfants.

- **Horaires d'ouverture, valables du 15 décembre 2025 au 5 janvier 2026 inclus :** du lundi au vendredi de 11h30 à 19h, samedi et dimanche de 8h à 12h45.
- **Contact :** 23 boulevard des Crêtes - 42170 Saint-Just Saint-Rambert • 04 85 70 00 45 • piscinepetitbois@loireforez.fr
- **Informations à retrouver sur** www.loireforez.fr

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

Autorisations du droit des sols



SERVICE DÉMATÉRIALISÉ POUR LE DÉPÔT DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Dans le cadre du programme « Démat'ADS » de l'État, qui vise à simplifier et moderniser le service rendu à l'utilisateur, un portail internet unique développé par Loire Forez agglomération permet le dépôt en ligne et l'instruction dématérialisée de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme. Depuis le 1^{er} janvier 2022, plus besoin de vous déplacer en mairie, vos demandes peuvent être transmises à la mairie sous format numérique.

Ce service dématérialisé, ouvert aux particuliers comme aux professionnels de l'urbanisme, concerne l'ensemble des autorisations d'urbanisme : certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire et de démolir, permis d'aménager et déclaration d'intention d'aliéner.

Le portail internet permet à l'utilisateur, une fois son espace personnel créé, de déposer son dossier (formulaire étape par étape, pièces justificatives), de suivre son instruction en temps réel, et de consulter l'ensemble de ses demandes archivées.

Ce guichet numérique, accessible à tous 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, vous permet de gagner du temps lors du dépôt de dossier.

Pour les usagers n'ayant pas d'accès à Internet, le dépôt des demandes sous format papier est toujours possible en mairie.

➤ **Le lien de connexion au Guichet Unique est le suivant :** <https://loireforez.geosphere.fr/guichet-unique>

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

Fonds d'aides aux associations



ASSOCIATIONS, LOIRE FOREZ PEUT VOUS AIDER !

Depuis le 13 mai 2025, les associations qui font vivre le territoire peuvent prétendre à une subvention de Loire Forez dans le cadre d'un fonds de soutien annuel.

La subvention est conditionnée à la portée et la cohérence avec nos compétences. Sont donc exclus : les événements uniquement à vocation communale, les manifestations à caractère uniquement commercial, et les actions réservées aux seuls adhérents ou organisées sur invitation.

Les associations déclarées en Préfecture et possédant un numéro de SIRET, peuvent envoyer leur demande de subvention auprès de leur mairie de domiciliation.

➤ **Tous les documents à transmettre sont à retrouver sur**
www.loireforez.fr/actualite/un-fonds-de-soutien-annuel-pour-les-associations-du-territoire

CHACUN SON TOUR



SAISON 2025 - 2026

L'AFR Chambles

L'ANNÉE 2025 AURA ÉTÉ RICHE EN ÉVÉNEMENTS POUR NOTRE ASSOCIATION !

La seconde édition de « Ramène ta caisse à Chambles » restera sans doute le temps fort de l'année. Vous avez été nombreux à venir admirer la vingtaine de bolides qui ont dévalé les rues de notre village !

Le repas convivial qui a conclu cette belle journée de septembre a rencontré un franc succès. Les nombreux retours positifs reçus ce soir-là nous ont conforté dans notre choix d'intégrer l'AFR.

Parallèlement, les activités hebdomadaires de l'association ont repris, dès la rentrée. Après le départ de notre coach Jordan, nous avons su nous réinventer pour continuer à proposer un large panel d'activités : multisports pour enfants, gym douce pour adultes, cardio fitness, yoga, cours d'anglais...

De quoi rythmer les semaines des Chamblous !

Le traditionnel spectacle offert aux enfants s'est tenu le 11 octobre à la MDA, avec la troupe de danse et de chant « *Doni Doni* ». Petits et grands ont pu se déhancher et découvrir les instruments de musique d'Afrique : un beau moment de partage et de découverte !



Enfin lors du marché de Noël organisé par le foyer rural, l'AFR a proposé trois ateliers de création de bijoux à s'offrir ou à offrir.

Pamela nous a proposé un grand choix de pierres et nous a guidé pour que chaque création soit la plus parfaite.

Avec Audrey, si nous devions résumer ces premiers mois au sein de l'AFR, nous retiendrions avant tout le plaisir de partager, de proposer et d'animer.

➤ Alors, si vous aussi souhaitez participer à la vie de votre commune et rejoindre une association où la bonne humeur est toujours au rendez-vous, **contactez-nous !**

Audrey (secrétaire adjointe) et Emilie (secrétaire)



SAISON 2025 - 2026

L'AFR Chambles

UN NOUVEAU BUREAU ET DE NOUVELLES IDÉES POUR FAIRE VIVRE NOTRE ASSOCIATION !

L'association poursuit son chemin avec un bureau renouvelé et l'arrivée de deux nouvelles membres, Émilie et Audrey, qui rejoignent l'équipe avec enthousiasme et énergie, en tant que secrétaire et secrétaire adjointe.

Leur motivation vient renforcer notre volonté commune de proposer toujours plus d'animations et de projets tout au long de l'année.

Notre conseil d'administration, quant à lui, se consolide autour de ses membres fidèles : Henry, Isabelle, Mickael et Sophie. À leurs côtés, nous accueillons également une nouvelle venue, Marion, qui apporte elle aussi un regard neuf.

Une équipe complète, dynamique et soudée, prête à relever les défis de l'année à venir !



Après le succès des deux premières éditions de « Ramène ta caisse à Chambles », place désormais à un nouveau projet qui promet déjà de beaux souvenirs :

« RAMÈNE TA MOB À CHAMBLES »

Dès 14 ans • Samedi 6 Juin 2026



L'idée ? Parcourir les kilomètres de nos magnifiques montagnes en mobylette, dans une ambiance à la fois conviviale et sportive, avant de conclure la journée par une soirée festive en musique.

Une aventure ouverte à tous les amateurs de deux-roues vintage, aux curieux et à tous ceux qui souhaitent partager un bon moment.

Les préparatifs sont déjà en route... alors préparez-vous dès maintenant !

L'année 2026 sera également marquée par un événement pour célébrer les 40 ans de notre club d'aéromodélisme, réunissant anciens et nouveaux membres autour de cet anniversaire symbolique.

Grâce à l'implication de toutes et tous, anciens comme nouveaux membres, l'association continue d'évoluer, de se réinventer et de créer du lien au sein de notre commune.

Rendez-vous très bientôt pour découvrir nos prochaines activités !

Toute l'équipe de l'AFR se joint à nous pour vous souhaiter à tous une belle année 2026.

Séverine (Trésorière) et Marjolaine (Présidente)

➤ Rejoignez-nous pour suivre notre actualité  AFR de Chambles • **Contact :** afrchambles@gmail.com



AFR - Club Modélisme Aéro-Naval

LA SECTION AÉROMODÉLISME POUR L'ANNÉE 2025/2026 A REPRIS EN SEPTEMBRE.

Le vent en poupe pour les bateaux et le nez au vent pour les avions puisque nous avons démarré celle-ci avec 10 modélistes :

- **8 anciens** (si l'on peut dire) : Tom, Gabin R, Gabin M, Faustine, Timéo, Arthur R, Marco, Arthur B
- **2 petits nouveaux** : Gwendal, Arthur M

Cela se bouscule au portillon puisque nous avons 2 modélistes en attente, sachant que pour avoir une meilleure qualité d'enseignement, nous limitons le nombre de places (10 étant le maximum)

Toujours encadrés par les adultes : Sophie, Jean-Claude, Sébastien, Jean-Louis, Hervé et Henri.

Cette année nous avons exposé nos réalisations au marché de Noël du 13 Décembre 2025.

Nota : Courant 2026 nous prévoyons de fêter le 40^{ème} anniversaire de la création de l'activité, avec une invitation à tous les anciens (une centaine).

Pour faciliter les recherches, merci de nous transmettre les coordonnées des concernés.

Nous vous tiendrons informé par la tour de contrôle.

Henri PRAMALION



FOYER RURAL

Chamb'Art

Se rencontrer, se retrouver, échanger pour dessiner, peindre, bidouiller, bricoler tel est l'objectif que s'est fixé Chamb'art. Chacun peut y venir avec ses envies, ses idées, quel que soit son « niveau ».



C'est par une exposition des élèves et des artistes intervenants, au château d'Essalois, que la section Chamb'art a commencé l'année. Sur deux weekends ce fut une belle réussite riche en rencontres et en échanges autour des œuvres présentées.

Enfants et adultes se sont ensuite retrouvés pour s'essayer à différentes techniques avec deux modules :

- un module peinture, collage et couleurs avec l'artiste Jacqueline Blanchet
- et un module croquis avec l'artiste Elzevir

Pour 2026 deux autres modules sont proposés

- un module terre avec une nouvelle artiste céramiste Béatrice Naacke : les mercredis 14 janvier, 21 janvier et 28 janvier et 4 février ;
- un module arts plastiques avec Jacqueline Blanchet : les mercredi 11 mars, 18 mars, 25 mars et 1^{er} avril.

► Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail :

- **Gisèle Thouilleux** : 06 47 16 27 44
thouille.gis@orange.fr
- **Pascale Rascle** : 06 81 43 87 70
rasclepascale@gmail.com
- **Mireille Faure** : 04 77 52 19 96
cmare.faure@gmail.com



BALL TRAP

ACCA



Bonjour à vous, notre saison vient de se terminer, nous constatons à posteriori la présence de sangliers sans excédent, ainsi qu'une densité très correcte de chevreuil. Nous arrivons cette année à un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Nos piégeurs et gardes veillent à la régulation des animaux nuisibles qui ne sont pas en excédent. La majorité de nos membres ont suivi la formation sécurité décennale impérative. Elle sera obligatoire pour le permis d'ici 2030 à chaque renouvellement annuel.

Nous remercions la bienveillance des Chamblous lors de nos rencontres sur le territoire.

Une pensée pour trois de nos sociétaires décédés de maladie cette année.

Nous vous donnons rendez-vous pour la fête des mères pour notre traditionnel ball-trap.

À très bientôt pour notre manifestation festive.

Chambl'envi et la bibliothèque

En janvier 2025, la bibliothèque de Chambles alliée aux bibliothèques de Saint Bonnet le Château et Saint Marcellin en Forez et à Chambl'envi ont proposé à Loire-Forez de réaliser un projet intercommunal visant à mettre en valeur le patrimoine des trois communes.

Notre proposition acceptée par la communauté de communes, soutenue par le réseau Copernic et les municipalités des trois communes, nous nous sommes adressés à l'école qui a décidé d'inclure le projet dans un projet pédagogique avec les objectifs suivants :

- aborder la notion de patrimoine
- engager les élèves dans un projet collectif
- explorer le vivre ensemble dans l'espace local
- produire un écrit à visée communicative

Nous avons donné à notre projet le titre suivant : **« des hommes et des territoires »**

Concrètement, notre projet s'est déroulé en trois parties :



1 - EXPOSITION AU CHÂTEAU D'ESSALOIS

La première partie, commune aux trois bibliothèques et organisée par Chambl'envi, s'est déroulée au château d'Essalois pendant les journées du patrimoine.

Nous nous sommes d'abord appuyés sur le fait que les trois communes sont fortifiées pour présenter des plans, des remparts, ainsi que des planches de l'Armorial de Guillaume Revel.

Nous nous sommes ensuite attachés à nos différences.

La bibliothèque de Saint Bonnet le Château a présenté des photos, des outils et des explications concernant la ferronnerie et la serrurerie activités importantes de la commune au XIX^e. La bibliothèque de Saint Marcellin en Forez a présenté des documents sur la culture de la vigne et le travail des vignerons.

La bibliothèque de Chambles et Chambl'envi ont présenté des documents sur la paysannerie.

Cartes et plans montrant l'évolution des terriers au cadastre, une collection de cartes postales, des photos concernant la vie des Chamblous, un diaporama sur l'évolution des hameaux.



2 - LE DÎNER CONFÉRENCE DE CHAMBL'ENVI

Dans le cadre du projet intercommunal, Chambl'envi a décidé de donner toute sa place à la vie des Chamblous. Pour cela nous avons réalisé un film avec les enregistrements que nous avons tournés lors d'interviews pour le journal.

Organisé en chapitres, ce film donne la parole à quatre Chamblous, enfants d'agriculteurs et vivant dans des hameaux différents.

Le deuxième film reprend les images tournées par l'abbé Thomas dans les années cinquante auxquelles nous avons ajouté un commentaire.

3 - LE PROJET AVEC LES SCOLAIRES

La troisième partie du projet se déroule séparément, dans chaque bibliothèque :

- La bibliothèque de saint Marcellin a organisé un escape game sur le thème du patrimoine.
- La bibliothèque de saint Bonnet organise en début d'année une intervention avec l'école.

À Chambles, nous avons reçu les enfants de l'école cinq après midi en novembre et décembre. Nous avons aidé les CE1 CE2 à lire un conte extrait des « contes et légendes des gorges de la Loire », les CM1 CM2 à rechercher des informations dans des documents de la bibliothèque





et à produire des écrits explicatifs sur la vie des habitants de Chambles autrefois et sur les lieux remarquables de la commune. L'objectif final est de réaliser des panneaux à placer en différents points du bourg de Chambles.

Ces panneaux contiendraient :

- Une information historique sur un bâtiment ou une activité des habitants écrite par les enfants.
- Un conte raconté par les enfants et pouvant être écouté grâce à un QR code.
- Un jeu de piste permettant de se déplacer dans le bourg de panneau à panneau.

► Informations pratiques

Adresse : Association Chambl'envi, maison du patrimoine 48, chemin de ronde 42170 Chambles
Mail : collectif.chamblenvi@orange.fr • Blog : <http://chamblnvi.com/wordpress/>
Tél. : 07 80 40 43 84 • Responsable : Michel Autin

Club Amitié Loisirs

Au fil des ans, le club accueille de nouveaux adhérents : 35 à ce jour.

Malgré le vide immense suite au décès d'Ernest, les activités continuent dans un esprit convivial et amical.

Nos ateliers sont de 14h à 17h voire 18h :

- le mardi : poterie et jeux, la coinche rencontre un vif succès
- le vendredi : atelier peinture : aquarelle, acrylique, pastel, porcelaine

Pour maintenir les liens d'amitié et l'ambiance du club, des petites festivités ont lieu tout au long de l'année.

Nous participons également chaque année au marché de Noël de Chambles.

Le Club Amitié Loisirs souhaite à tous les Chamblous et autres une bonne année 2026.



► **Contact :** Annie BATTIGELLI (Présidente) • Aline PRAMALION (Secrétaire) • Christiane STRIPOLLI (Trésorière) • clubamitieloisirs@sfr.fr



HOMMAGE À ERNEST

Le club Amitié Loisirs a perdu cette année son président et ami Ernest Riondel Chamblous bien connu et artiste talentueux : peinture, poterie, sculpture, un grand poète, un illustrateur de livres.

Cet homme très humble, aux doigts d'or, intelligent, cultivé, dispensait depuis de nombreuses années son savoir et son art avec gentillesse et patience.

Ernest a occupé une place importante au club en tant que vice-président puis président depuis 21 ans. Il restera irremplaçable et laisse un grand vide derrière lui.

TACT

Troupe Amateur Côté Théâtre



Cette année nous avons présenté les 6 et 7 septembre une pièce de Jean-Pierre About « les Ambitieux ».

Le 6 décembre, en association avec Lever de Rideau, nous avons présenté la dernière de « La comtesse vient dîner ce soir » de Patricia Haubé.

En 2026 nous rejouons « les Ambitieux » : le 8 janvier à Fontanès pour l'association « Jeudi détente » ; le 23 janvier salle de la Libération à Villard pour l'association « Un projet pour un rêve » ; le 22 février salle des fêtes d'Ecotay l'Olme pour l'association « Les enfants avant tout ».

Le 8 mars, salle de la MDA, présentation d'une comédie « L'Amour est au bout du comptoir » de Marie-Laure Monturet en collaboration avec la troupe des Sympatoches. Toute la troupe vous souhaite une très bonne année 2026.



➤ **Contact :** Richard • Tél.: 06 87 90 28 91

PARENTS D'ÉLÈVES

Les Petits Loups sur la Colline

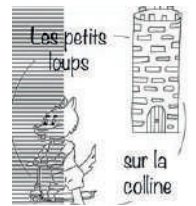


Photo de l'équipe devant le fouga avorté à cause de la météo

3 ans ! Enfin, presque ! L'association de parents d'élèves Les Petits Loups sur la Colline, va fêter sa 3^e année d'existence en 2026.

Nous avons toujours les mêmes objectifs : faire se rencontrer les Chamblous des plus jeunes aux plus anciens, aider à financer les projets de l'équipe pédagogique et surtout passer de bons moments tous ensemble. Kermesse, after-schools, chorale, marché de Noël, nous avons à cœur de faire en sorte que tout le monde se retrouve lors de nos événements, avec des tarifs les plus accessibles possibles pour privilégier la convivialité sans renier la qualité.

En 2026 nous sommes toujours aussi motivés, et nous planchons sur de nouvelles choses à vous proposer.

D'ailleurs notre porte est grande ouverte, nous avons toujours besoin de sang neuf et de nouvelles idées pour ne pas tomber dans la routine, donc n'hésitez pas à nous rejoindre !

Bonne année, meilleurs vœux et au plaisir de vous croiser à l'école, au détour d'un chemin ou en partageant un vin chaud lors de notre prochain afterschool le vendredi 6 février, à la salle du bas de la MDA à partir de 16h ;)

➤ **Nous contacter :** lespetitsloupssurlacolline@gmail.com
 f www.facebook.com/p/Les-petits-loup-sur-la-colline-61566863255883/

INFOS PRATIQUES

Vie paroissiale

Merci aux parents du caté qui aident à nettoyer l'Église, très visitée et ouverte tous les jours de l'année.

Infos pratiques - horaires des messes : le panneau en bas de l'église ou sur

saint-francois-forez.fr • www.diocese-saintetienne.fr

De septembre à mai, une messe tous les 15 jours, dimanche à 9h. Pour les fêtes, consulter le site de la paroisse.

Équipe liturgique :

- Marinette Crespe | 04 77 52 40 04
- Christiane Fucher | 04 77 52 35 74

Catéchisme initiation chrétienne enfance :

- Hélène Nepveu | 06 15 70 25 04

Ouverture des portes de l'église :

- Anne Barbier | 04 77 52 32 33
- Régine Gaucher | 04 77 52 41 09

Responsable baptêmes et mariages :

- Régine Gaucher | 04 77 52 41 09

Messe pour les défunts :

- Christiane Choquelle | 06 17 49 19 52

Équipe funérailles :

- Régine Gaucher | 04 77 52 41 09

Fleurissement :

- Christiane Choquelle | 06 17 49 19 52

TOUR À TOUR



MIELLERIE DE LABORIE

Une histoire de famille

Depuis 1 an, l'entreprise a entamé un nouveau chapitre avec sa reprise par Julie, la fille de Mireille, insufflant une dynamique à cette activité Chamblouse. Si l'apiculture reste au cœur de l'identité de l'Entreprise, la reprise s'accompagne d'une diversification des produits.

Historiquement centrée sur les ruches, l'activité évolue aujourd'hui vers une gamme plus large de **produits gourmands et artisanaux**. Aux côtés du miel, on retrouve désormais des **pâtes à tartiner**, des **biscuits**, des **bougies**, gage de qualité et de savoir-faire. Cette évolution se traduit par **moins de volume mais davantage de produits**.

Dans cette logique de développement local, un temps fort est d'ores et déjà programmé : **début octobre**, un **marché de producteurs du Forez** sera organisé au **Château d'Essalois**. Cet événement réunira producteurs et artisans du territoire, offrant au public une vitrine du savoir-faire local et une occasion privilégiée de rencontres et d'échanges.



Vous pouvez retrouver les produits :

- directement à la miellerie,
- à l'épicerie de Chambles
- ou dans des épicerie locales.

➤ Pour toute information ou visite, il est possible de contacter directement Julie • 07 87 45 73 59
innovie.creation@gmail.com

Vous êtes un professionnel chamblous et souhaitez apparaître sur un des prochains Écho de la Tour ?

Contactez-nous : communication@chambles.fr

À QUI LE TOUR ?

Espace ludique éphémère



Camille Fanget, 34 ans, épouse de Guillaume Sere et maman de Lucas 11 ans, s'est installée sur Chambles fin 2015. Rentrée dans le monde du travail en tant que travailleuse sociale, après 12 ans dans le monde associatif à côtoyer des personnes en grande précarité, un burnout l'oblige à se poser et trouver une autre voie. Grande adepte du lien social, elle décide de se tourner vers l'animation autour des jeux de société. Cela lui permet de rassembler les générations du monde rural, tout particulièrement les communes de moins de 2000 habitants du Forez.

Elle crée ainsi son entreprise « À qui le tour ? » en septembre 2024.

Souhaitant offrir ses services dans un maximum de communes, elle s'équipe de « Meeple », sa désormais célèbre camionnette achetée à un vendeur de pizzas marseillais, et entièrement rénovée par Guillaume son mari. Pour ceux qui s'interrogent sur l'origine de ce nom, « Meeple » est le nom donné aux pions des jeux de plateau.

Camille travaille sous plusieurs formes :

- la vente directe lors d'événements tels que les marchés de Noël, les expositions, les foires
- les animations dans les Ehpad, les mairies, les associations, les centres de loisirs, chez les particuliers (anniversaires, et autres)
- la vente « à domicile » où elle anime des séances de jeux et vend les jeux aux joueurs intéressés, chez les particuliers, mais également dans les restaurants, bars

Camille dispose de 271 références de jeux dits « modernes » (accessibles uniquement en magasins spécialisés), pour les joueurs à partir de 2 ans 1/2 : jeux d'ambiance, jeux de plateau, jeux coopératifs, jeux d'enquêtes, de quoi satisfaire tous les amateurs et faire découvrir aux néophytes qu'il existe d'autres jeux que la belote ou le scrabble ;-)

➤ Pour la contacter : aquiletour42@gmail.com



GALINETTE & CO

Des gallinacés à Cessieux

Depuis décembre 2024, Gaëlle Gourbière a repris la ferme de Cessieux.

Agricultrice de 43 ans, elle élève un troupeau d'une centaine de brebis. Avec son apprenti, Lucas, qu'elle a embauché l'été dernier, elle exploite 50 hectares du plateau de Cessieux, où ils élèvent également des poules pondeuses et des poulets de chair.

Chaque dimanche matin, Gaëlle vend œufs, poulets et viande d'agneau sur le marché de Saint Rambert, mais aussi le jeudi soir de 16h à 19h sur le marché du « jardin de Gauth », son voisin maraîcher.

Galinette & Co se pare du label bio sur l'ensemble de sa gamme de produits.

Elle ouvrira ses portes lors de l'événement « de ferme en ferme » le dernier week-end d'avril 2026.

N'hésitez pas à goûter ses nouveaux produits chamblous !



➤ Vous pourrez la joindre au 06 25 25 00 21

SAFRANIÈRE DE LA BORIE

Et si l'on parlait « SAFRAN »



Le Safran est issu d'une fleur produite par un bulbe que l'on nomme « crocus sati vus »

La plantation du bulbe vivace qui produit 2 à 3 fleurs a lieu en Juillet/ Août, pour être récolté en Octobre/ Novembre.

La cueillette de fleurs est réalisée à la journée, émondée (séparation du pistil de la fleur) ; un pistil = 3 stigmates, puis séchée

Toutes ces opérations doivent être exécutées dans la même journée.

Nota :

- 15 000 fleurs = 1 kg de safran
- Épice la plus chère au monde (45 € le gramme)
- Le safran possède des vertus médicinales : combattre l'anxiété et dépression légère

La distribution est présentée en tube de 0,3gr et pot de 1gr ou 2 gr.

➤ **La culture et l'élaboration sont effectuées sur Chambles par Yves STASZKIEWICZ**

63, Chemin du jeu de boules 42170 CHAMBLES • safranièredelaborie@outlook.fr • 06 03 20 37 42

Société créée le 01/08/2024 et reconnue bio par l'organisme ECOCERT • Sous statut : cotisant solidaire MSA

P'TITS LAPINS & CO

Refuge pour animaux de ferme et NAC



Depuis quand êtes-vous installés à Chambles ?

Implanté à **Chambles** depuis un an, le refuge est né d'un projet de longue date porté par **Monsieur Lassablière**, qui était déjà bénévole depuis de nombreuses années dans la cause animale. Le refuge a ouvert officiellement en **novembre 2024**.

P'tits Lapins & CO c'est une association de protection des animaux, pouvez-vous m'en dire plus ?

P'tits Lapins & Co est une association dédiée à la protection et au bien-être des animaux de ferme et des NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie).

« Nous accueillons des animaux abandonnés, maltraités, réformés ou en détresse, confiés par des particuliers, des associations ou suite à des réquisitions administratives.

Le refuge s'étend sur 2 hectares de terrain arboré, offrant un cadre calme et sécurisé. Nous prenons en charge notamment des chèvres, moutons, cochons, volailles, ainsi que des NAC tels que lapins, furets, rats, serpents, et autres espèces nécessitant des soins adaptés. »

Quels sont les missions du refuge ?

Nos missions :

- Recueillir les animaux de ferme et NAC réformés, abandonnés ou maltraités
- Soigner les blessures physiques et psychologiques
- Assurer les soins vétérinaires, la rééducation et la remise en état des animaux
- Sensibiliser le public aux besoins spécifiques de chaque espèce
- Accompagner les familles dans leur projet d'adoption
- Pour ceux qui ne peuvent être adoptés, nous garantissons une prise en charge à vie, dans la dignité et le respect

Quelle démarche pour adopter ?

Chaque adoption est le fruit d'une réflexion approfondie. Elle débute par une prise de contact, suivie d'une visite du lieu de vie des adoptants, d'échanges avec notre équipe et d'une rencontre au refuge.

Nous veillons à éviter tout nouveau traumatisme pour nos protégés. Une adoption réussie repose sur une bonne compréhension des besoins de l'animal et un engagement réel de la part des adoptants.

Quelle est votre profession, en parallèle du refuge ?

En parallèle du refuge, **Philippe** est éducateur canin, il développe plusieurs services afin d'améliorer le bien-être animal :

- **Éducation canine**

- **Rééducation comportementale canine**
- **Programme spécifique pour chiens sourds et aveugles**
- **Taxi animalier** : chiens, chats, NAC, équidés, ovins, caprins, porcins, bovins, volailles
- **Pension pour NAC**
- **Visites à domicile, promenades et accompagnement à la sociabilisation**

Comment aider le refuge ?

L'association a pour objectif le **sauvetage d'environ 200 animaux par an**, grâce à l'engagement de bénévoles passionnés.

Cependant, chaque prise en charge engendre des coûts importants : soins vétérinaires, alimentation, infrastructures, transports, matériel...

Il n'y a pas de petits dons. Chaque euro compte et permet de sauver des vies.

Plus notre budget est important, plus nous pouvons venir en aide à des animaux en détresse.



Avantages fiscaux

- Les **entreprises** bénéficient d'une réduction d'impôt de **60 %** du montant du don
- Les **particuliers** bénéficient d'une réduction d'impôt de **66 %**

➤ **Contact** : 06 61 22 59 43 • plc42170@gmail.com • www.ptitslapinsandco.fr/contact-2



Agenda

VENDREDI 6 FÉVRIER

After School hiver

Les Petits Loups sur la Colline

VENDREDI 20 FÉVRIER

Assemblée générale

Chamb'l'Envi

DIMANCHE 8 MARS

Représentation théâtrale TACT

SAMEDI 14 MARS

Conférence sur le chemin de fer

Chamb'l'Envi

VENDREDI 27 MARS

Repas annuel Club Amitié Loisirs

VENDREDI 3 AVRIL

After School printemps

Les Petits Loups sur la Colline

SAMEDI 18 OU 25 AVRIL

Marche Noailleux - Cessieux

DIMANCHE 26 AVRIL 9H-12H

Assemblée générale ACCA

WEEK-END DU 30/31 MAI

Ball-Trap ACCA

VENDREDI 5 JUIN

Kermesse de l'école

Les Petits Loups sur la Colline

SAMEDI 6 JUIN

Ramène ta Mob AFR

SAMEDI 10 OCTOBRE

Goûter-Spectacle AFR

MARDI 13 OCTOBRE

Assemblée générale

Club Amitié Loisirs

VENDREDI 16 OCTOBRE

After School Halloween

Les Petits Loups sur la Colline

SAMEDI 14 NOVEMBRE

Soirée adhérents AFR

SAMEDI 21 NOVEMBRE

Dîner-Conférence Chamb'l'Envi

VENDREDI 18 DÉCEMBRE

After School Noël

Les Petits Loups sur la Colline

DIMANCHE 27 DÉCEMBRE

Montée de Chambles Foyer Rural



Au fil de la vie

NAISSANCES

Léio, Camille, Olivier CIRILLI : né le 25 janvier 2025 à Firminy

Albane CHENE : née le 16 juin 2025 à Saint-Priest-en-Jarez

Lisa OUIILLON : née le 6 août 2025 à Saint-Priest-en-Jarez

Charline, Ute CLEVIER VERRELLE : née le 28 août 2025 à Saint-Priest-en-Jarez

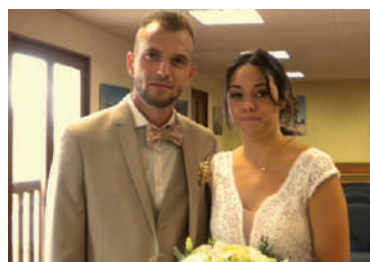
Zohra, Virginie, Irfetka SEZAIRI : née le 11 octobre 2025 à Firminy

MARIAGES

Pierrick, Mickaël GOURBERE et Laurianne, Marion, Christelle CHEYSSAC, le 17 mai 2025



Joris, Jean ESCOT et Elodie, Marie, Andrée REDON, le 5 juillet 2025



Bastien VINCENT et Pauline, Julie CLUZEL, le 30 août 2025

PACS

Jean-Sébastien, Robert VIDAL et Céline MARTINON, le 21 janvier 2025

Vincent, Jean, Henry MASSARDIER et Emma POCRU, le 17 juin 2025

Clément PALAIS et Elsa MOULIN, le 20 octobre 2025

Théo SIMAND et Célia, Elise, Françoise MALDONADO, le 10 novembre 2025

DÉCÈS

Madame CROZEMARIE Monique, Maryse, épouse de Monsieur FAURE Jean-François : 19 janvier 2025

Madame GRAND, Claudette, Pierrette, veuve de Monsieur LAROCHE Marcel, Auguste : 5 février 2025

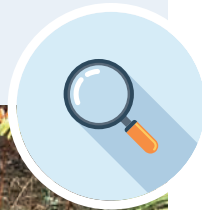
Monsieur RIONDEL Marie, Louis, Ernest : 19 avril 2025

Monsieur FAURE Jean-François, veuf de Madame CROZEMARIE : 24 octobre 2025

INSOLITE

Peut-être que, au hasard d'une balade en forêt de Chambles, vous êtes tombés sur cette pierre très particulière. Elle fait partie de la famille des pierres à cupules.

Ces dernières sont souvent des rochers ou des affleurements rocheux sur lesquels des cavités semi-hémisphériques ont été gravées. Nombreux situent leur origine au Néolithique (entre - 5 000 et - 2 500 avant JC).



Ramène ta caisse à Chambles

© AFR Chambles







Numéros utiles

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers ☎ 18

Samu ☎ 15

Gendarmerie ☎ 17

Enfance maltraitée

☎ 119 (appel anonyme, ne figurant pas sur les factures de téléphone)

Violences conjugales

☎ 3919 (appel anonyme, ne figurant pas sur les factures de téléphone)

Urgences personnes muettes, malentendantes

☎ 114

Centre AntiPoison

Uniquement Lyon

☎ 04 72 11 69 11

Jeunes victimes de harcèlement et violences numériques ☎ 3018

SERVICES PUBLICS SOUS-PRÉFECTURE DE LA LOIRE

Square Honoré d'Urfé
42600 Montbrison

☎ 04 77 96 37 37

ALLO SERVICES PUBLICS

☎ 3939

Service renseignement administratif
de 8h30 à 18h15 en semaine
Coût de 0,15 cts€/mn + prix de
l'appel depuis téléphone fixe
www.service-public.fr

FRANCE TRAVAIL

☎ 3949 (Appel non surtaxé)
www.francetravail.fr

DÉCHETTERIE

SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

☎ 04 77 36 91 48

Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Samedi : de 9h à 18h
Fermeture exceptionnelle
les jours fériés

OFFICE DU TOURISME

www.loireforez.com

CENTRE DES

FINANCES PUBLIQUES

26 boulevard Lachèze
42600 Montbrison
☎ 04 77 96 84 35

GENDARMERIE NATIONALE

250 route de Saint Marcellin
42170 Saint-Just Saint-Rambert
☎ 04 77 52 34 77

LA POSTE

☎ 3631

(Appel non surtaxé)

2 rue Gonin
Côté Saint-Rambert
10 rue de la République
Côté Saint-Just
94 Bd Jean Jaurès
Centre de tri

LE SERVICE ASSAINISSEMENT DE LFA

Il vous accompagne dans votre projet
de gestion des eaux usées autres que
domestiques. N'hésitez pas à prendre
contact avec un technicien.
☎ 04 26 54 70 90
assainissement@loireforez.fr

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (FACTURATION) - LFA

☎ 04 26 54 70 90
assainissement@loireforez.fr

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (FACTURATION) - LFA

☎ 04 26 54 70 90
eauassainissement@loireforez.fr

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - LFA

☎ 04 26 54 70 90
assainissement@loireforez.fr

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (FACTURATION) - LFA

☎ 04 26 54 70 90
eauassainissement@loireforez.fr

SERVICE MOBILITÉS DE LFA

☎ 04 26 54 70 00
mobilites@loireforez.fr

MÉDIATHÈQUE LOIRE FOREZ - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

1 place Gapiand
42170 Saint-Just Saint-Rambert
☎ 04 77 10 13 40
mediatheques.copernic@loireforez.fr

LUDOTHÈQUE LOIRE FOREZ - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

3 rue du Plâtre
42170 Saint-Just Saint-Rambert
☎ 04 27 77 82 11
ludotheques.copernic@loireforez.fr

LE SERVICE EAU POTABLE SIAEP HAUT FOREZ

Mairie de St Maurice en Gourgois
6 rue du 19 Mars 1962
42240 Saint-Maurice-en-Gourgois
☎ 04 77 90 44 37

Pour toutes demandes liées à votre
abonnement eau potable merci de
contacter SAUR au 04 69 66 35 00
(de 8h à 18h du lundi au vendredi).
En cas d'urgence seulement merci
de contacter le 04 69 66 35 09.

SERVICE DÉCHETS DE LFA

☎ 04 26 54 70 50
dechets@loireforez.fr

TRANSPORT SCOLAIRE SUR LA COMMUNE

La Région assure le pilotage des
transports scolaires départementaux.
Toutes les informations pratiques
☎ 04 26 73 55 55

MÉDIATEUR CONCILIATEUR DE JUSTICE

Yves LACHAUD
yves.lachaud@conciliateurdejustice.fr

COMMUNE

MAIRIE

21 place de la Mairie
Le Bourg, 42170 Chambles
☎ 04 77 52 38 90

mairie@chambles.fr

Ouverture au public :

Lundi : 14h à 19h

Mardi et Jeudi : de 8h à 11h45

Samedi matin : de 9h à 12h
(permanence des élus)

ÉCOLE SUR LA COLLINE

25 place de l'École
Le Suc, 42170 Chambles
☎ 04 77 52 45 98

HORAIRE DES TRAVAUX PAR DES PARTICULIERS

**Les travaux de bricolage
ou de jardinage réalisés par
des particuliers ne peuvent
être effectués que :**

- les jours ouvrables de
8h30 à 12h00 et de 14h30
à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h
et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours
fériés de 10h à 12h.